

CHARTRE VILLE HANDICAP

BISCARROSSE



Pour
l'intégration
des personnes
en situation
de handicap

SOMMAIRE

- **Un regard sur le handicap** P04
- **Définition du handicap** P06
- **Enjeux et objectifs généraux** P08
 - / Accessibilité, sécurité, transport
 - / Information, sensibilisation, communication
 - / Enfance, éducation, jeunesse
 - / Sports, culture, loisirs, tourisme
 - / Formation, emploi
 - / Logement, santé, aidants, vie sociale
- **Les signataires de la Charte ville handicap** P15



CHARTRE
VILLE
HANDICAP

ÉDITOS

LE HANDICAP, L'AFFAIRE DE TOUS !

Dès le début du mandat, j'ai souhaité lancer ce travail de co-construction d'une Charte « Ville Handicap », afin, au-delà des obligations réglementaires, d'apporter des réponses aux attentes et problématiques rencontrées par les personnes en situation de handicap à l'échelle de Biscarrosse.

Les objectifs et actions qui y sont présentés, sont le fruit d'un important travail d'échanges avec les associations localement engagées sur ces questions de handicap, le tout, piloté par Mme Catherine DUBOIS, Conseillère Municipale déléguée à l'Accessibilité et au Handicap.

C'est avec pour objectif d'améliorer le quotidien de tous les habitants et visiteurs de notre commune, mais aussi de favoriser le « Mieux vivre ensemble » à Biscarrosse, que ce travail a été réalisé en l'espace d'une année.

Je remercie tous les acteurs associatifs engagés, qui ont apporté leur concours à la rédaction de cette charte et qui ont permis que ce document soit partagé par chacun d'entre nous. Ce document sera prochainement traduit en braille, consultable en version sonore et accessible en langue des signes sur le site Internet de la ville.

Bonne lecture à toutes et tous,
Très cordialement,

Hélène LARREZET
Maire de Biscarrosse
Conseillère Départementale des Landes



La Ville de Biscarrosse a pour ambition de créer un cadre de vie accueillant et adapté dans lequel chaque biscarrossais ou résident de passage, trouvera un environnement de qualité et les conditions de son épanouissement.

Au-delà d'une dimension sociale et d'intégration, œuvrer dans le domaine du handicap, c'est aussi agir pour le bien-être de tous.

La Municipalité a décidé de s'engager dans l'élaboration d'une Charte ville handicap et prendre les mesures nécessaires pour répondre à cette question sociale et citoyenne.

Au regard de l'ambition et des objectifs de cette charte, j'ai choisi de mobiliser, dans un travail de concertation et de collaboration, les partenaires associatifs et les acteurs locaux qui accompagnent quotidiennement les personnes porteuses de handicap et leurs familles.

Ce travail de concertation a permis de réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour améliorer concrètement la vie quotidienne des personnes en situation de handicap.

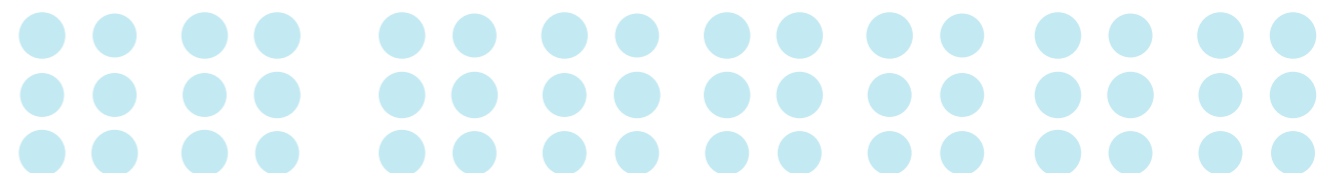
Cette charte manifeste les engagements de la ville, et s'appuie sur les enjeux identifiés, les objectifs précisés et propose un programme d'actions constitué aujourd'hui de 6 items, qu'il vous est proposé de découvrir dans ce document.

Le handicap est un sujet important de notre action, un sujet qui nous engage en tant qu'élu, habitants biscarrossais, membres associatifs, à lutter contre les exclusions et les inégalités.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont participé à la préparation de ce plan d'actions et se sont engagés à suivre son évolution tout au long du mandat.

Cordialement,

Catherine DUBOIS
Conseillère Municipale déléguée en
charge de l'Accessibilité et du Handicap

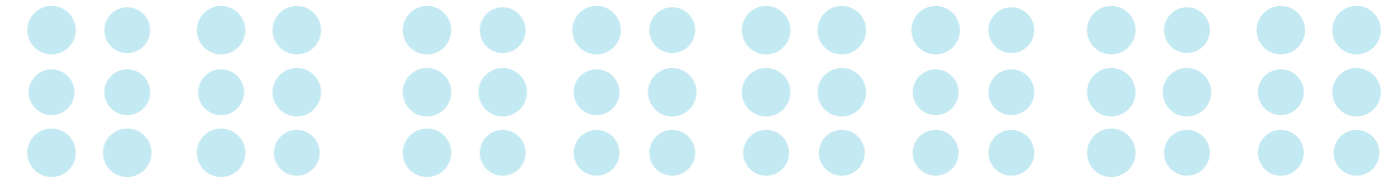


UN REGARD SUR LE HANDICAP



- ▷ Autonomie
- ▷ **Intégration**
- ▷ Participation **sociale**

Le **handicap** n'épargne personne, il est l'affaire de tous... Tout citoyen peut se **trouver confronté au handicap** au cours de sa vie.



- **Construire** une ville accessible, accueillante et ouverte à tous est un enjeu majeur. C'est prendre en compte tout type de handicap (moteur, sensoriel, cognitif, mental, psychique, polyhandicap) ou toute situation de moindre autonomie (personnes âgées, personnes avec des problèmes de santé, personnes avec charges ou poussettes...).
- La ville de Biscarrosse se mobilise autour des enjeux posés par la vie des personnes en situation de handicap : **l'autonomie, l'intégration et la participation sociale.**
- C'est dans ce cadre que la Ville a décidé d'engager l'élaboration **d'une Charte Ville Handicap**



- La Charte Ville Handicap et son programme d'objectifs **ont fait l'objet d'échanges et de concertation** avec les partenaires associatifs et institutionnels, les responsables et techniciens des services de la mairie, les acteurs locaux qui accompagnent les personnes concernées et leurs familles ainsi que des personnes porteuses de handicap. Au final ce sont 28 personnes qui ont participé à l'élaboration de cette charte.

PLACER
LE HANDICAP EN
POSITION
DYNAMIQUE

FAVORISER
LA MIXITÉ
ET LES
ÉCHANGES

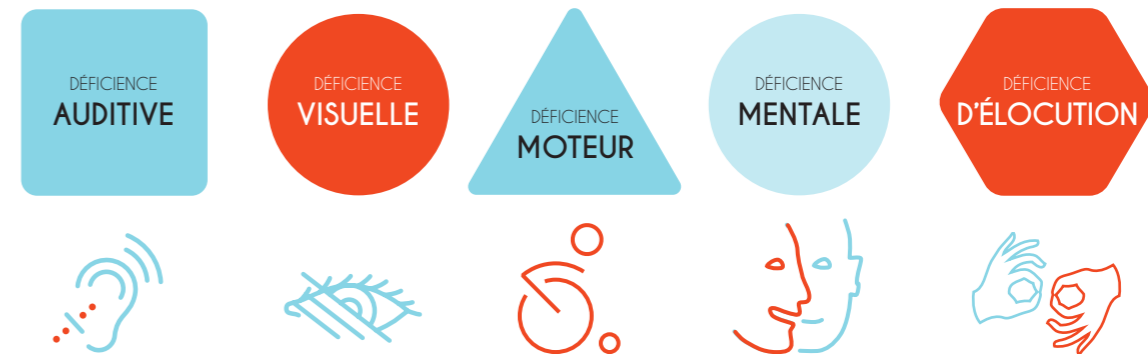
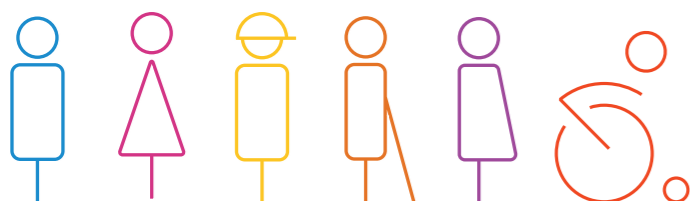
DÉFINIR
LES
CONDITIONS
D'EFFICACITÉ

DÉFINITION DU HANDICAP



« Cette charte est une bonne information pour sensibiliser la population et favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap. »

JP. Dechbery



- **Au sens de la loi du 11 février 2005**, constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans un environnement en raison d'une altération substantielle, durable et définitive, d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.
- **La compréhension et l'acceptation des différences** sont au cœur d'une politique d'intégration des personnes handicapées.

- **La notion de handicap recouvre un nombre important de situations.** Aujourd'hui le handicap doit être abordé à travers le concept de l'accessibilité universelle, dans les domaines aussi divers que la voirie, l'emploi, la culture, le sport, les loisirs, la communication, la sensibilisation, la scolarisation, la vie sociale, la santé, les transports, le tourisme...
- **L'ambition de la Charte Ville Handicap** est de contribuer à cette évolution, les enjeux sont identifiés, les objectifs précisés.
- **Cette Charte s'inscrit dans la durée** : elle sera le fil conducteur de l'action municipale pour les années à venir, en concertation avec les acteurs qui ont participé à son élaboration et qui vont accompagner sa mise en œuvre.

Le partage du quotidien, le même accueil de qualité pour tous, l'intégration dans toutes les activités proposées, l'autonomie de vie, **sont des objectifs qui doivent être recherchés en permanence.**

La Charte Ville Handicap se caractérise par **sa transversalité** et ses axes stratégiques.

ENJEUX ET OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Après avoir évalué les attentes et besoins des personnes en situation de handicap, les groupes de travail ont identifié les plans d'actions de cette charte.

- Favoriser l'accès des personnes en situation de handicap à la citoyenneté.
- Rendre la ville plus accessible aux personnes en situation de handicap.
- Sensibiliser, changer le regard et mieux vivre ensemble.



DOMAINES D'INTERVENTIONS DE LA CHARTE

Accessibilité, sécurité, transport • Information, sensibilisation, communication • Enfance, éducation, jeunesse • Sports, culture, loisirs, tourisme • Formation, emploi • Logement, santé, aidants, vie sociale

L'accès aux services et activités, **un droit pour tous**

ACCESSIBILITÉ - SÉCURITÉ TRANSPORT

Actions

- **Veiller à l'accessibilité et la libre circulation** des personnes en toute sécurité dans l'aménagement de l'espace public : voiries, cheminements, mobiliers urbains, éclairages, signalétiques adaptées...
- **Faire respecter** la réglementation en matière d'accessibilité dans tous les établissements, neufs ou réhabilités, recevant du public.
- **Adapter le mobilier** urbain à toutes formes de handicap.
- **Recenser les emplacements** de stationnement à destination des personnes handicapées et les insérer sur les plans de la ville et autres supports d'informations.
- **Sensibiliser au civisme et au respect** du Code de la route, notamment en matière de stationnement et des places réservées aux personnes porteuses de la carte « handicapé ».

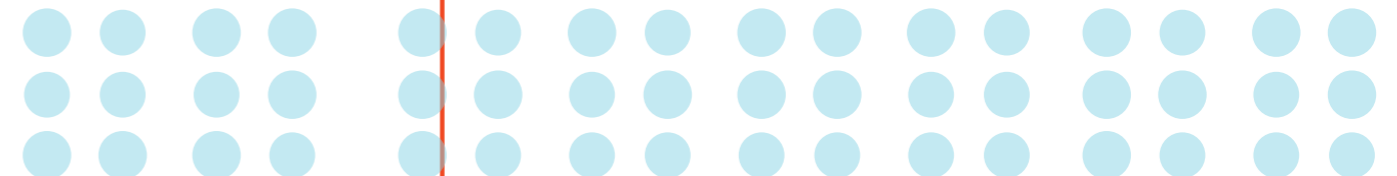


ACCESSIBILITÉ - SÉCURITÉ

Renforcer l'accessibilité à l'espace public et impulser des actions favorisant la mobilité et les déplacements urbains.

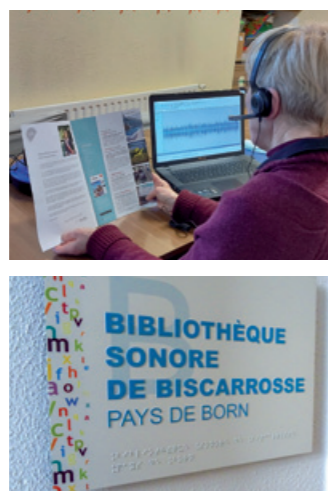
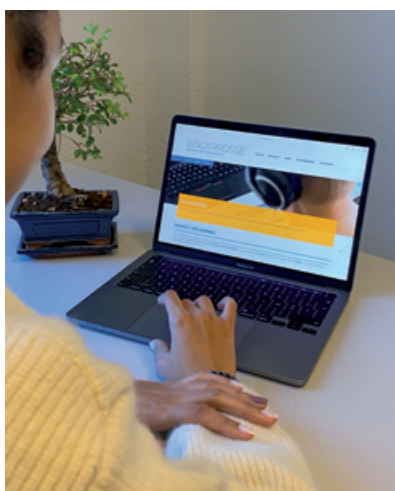
TRANSPORT

Promouvoir l'accessibilité des transports en commun par du matériel adapté et l'aménagement des arrêts et de leurs abords.



Développer l'accès à l'information et aux outils de communication

INFORMATION – SENSIBILISATION COMMUNICATION



SENSIBILISATION

Faire évoluer les représentations pour modifier les attitudes et permettre à chacun d'être respecté et apprécié dans sa singularité.

INFORMATION COMMUNICATION

Développer l'accès à l'information et aux outils de communication.

Actions

- **Développer une information et une communication** accessibles et visibles pour favoriser l'accès à la vie sociale.
- **Adapter les différents supports de communication** de la ville aux personnes en situation de handicap par une information claire et accessible, facile à lire et à comprendre en utilisant les pictogrammes, les outils signalétiques pour tous...
- **Sensibilisation à la différence auprès de différents publics :**
 - ▷ Au grand public
 - ▷ Aux personnels municipaux et éducatifs
 - ▷ Au Conseil municipal des jeunes
- **Informé le public** dans une page dédiée sur le site Internet de la Ville sur les démarches administratives, les prestations sociales, les adresses des institutions, les associations, les lieux et activités accessibles, les places de stationnement répertoriées... **avec possibilité de sous-titrages.**

L'intégration ne doit pas être déclarée, mais accompagnée et coproduite entre trois acteurs :
les services de l'État, la Ville, la famille.

ENFANCE – ÉDUCATION JEUNESSE



Réfléchir autour de « l'enfant porteur de handicap » en lui garantissant un accueil accessible dès la crèche et tout au long de sa scolarité.

Présence d'**Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS)** sur la ville (Ecole du Petit Prince et Collège Jean-Mermoz).

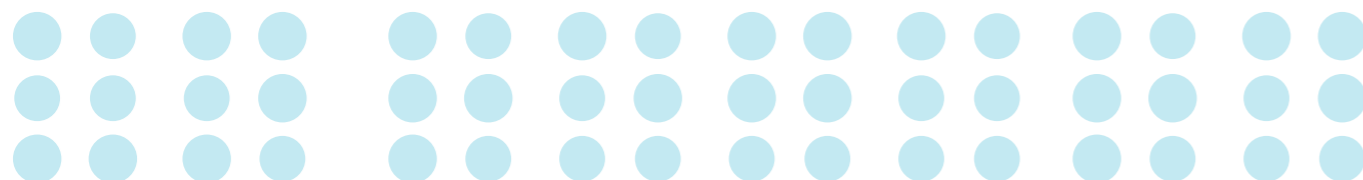
Actions

- **Informé les familles** sur les dispositifs d'accueil communs à tous les établissements et favoriser l'intégration scolaire.
- **Former le personnel** à la prise en charge d'enfants **en situation de handicap** et aux différents types de handicap.
- **Poursuivre l'accueil d'enfants handicapés sur le temps périscolaire**, dans les structures jeunesse et veiller à l'accessibilité des structures de loisirs.
- **Mettre en place une semaine de sensibilisation** au handicap dans les écoles maternelles et élémentaires et dans les accueils de loisirs en lien avec les associations œuvrant dans le domaine du handicap et le Conseil municipal des jeunes.
- **Mener une réflexion sur l'accueil** d'enfants handicapés en **séjours de vacances** avec les partenaires locaux.



Faciliter la participation des personnes et des enfants en situation de handicap aux activités et manifestations culturelles, sportives et touristiques.

SPORTS – CULTURE – LOISIRS TOURISME

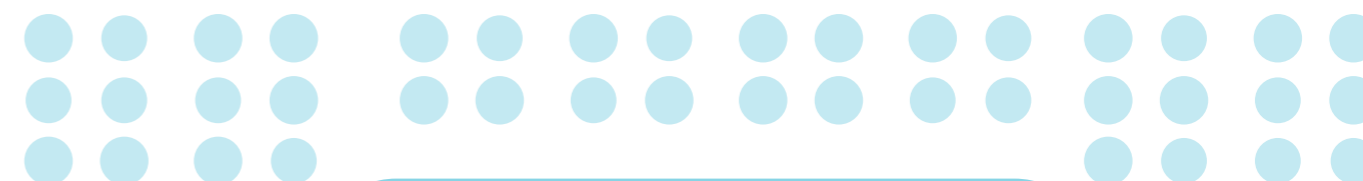


Actions

- **Promouvoir l'accessibilité** des lieux culturels, de loisirs, des musées, des sports et d'activités associatives.
- **Soutenir le Handisport et le sport adapté** visant à développer les possibilités de pratiques sportives pour les personnes en situation de handicap en partenariat avec les associations spécialisées et accompagner les clubs sportifs vers une labellisation « **Sport Handicap** ».
- **Inciter et favoriser la sensibilisation et les formations** des éducateurs, animateurs sportifs et médiateurs culturels à l'accueil et à la prise en charge des personnes en situation de handicap.
- **Organiser des rencontres sportives** en favorisant la mixité handi/valides.
- **Favoriser les thématiques sur le handicap** à travers des expositions et des spectacles.
- **Recenser et valoriser l'offre locale d'activités sportives ou culturelles** ouvertes aux enfants et adultes handicapés.
- **Introduire des pictogrammes** dans les plaquettes d'activités.
- **Valoriser l'offre touristique** adaptée à tous et faciliter la venue des touristes en situation de handicap.

FORMATION – EMPLOI

Atteindre les **objectifs réglementaires** pour l'emploi.



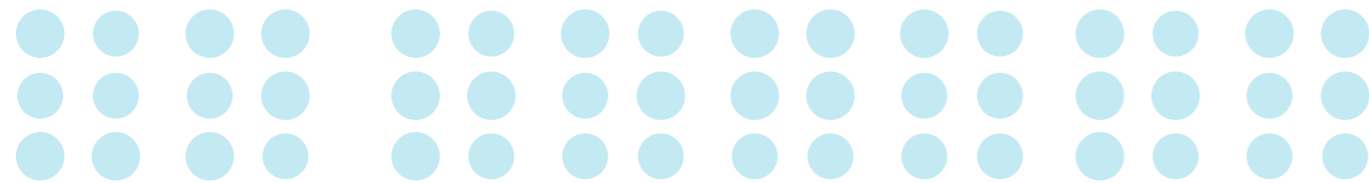
Actions

- **Impulser et renforcer la politique d'emploi** des personnes en situation de handicap au sein de l'effectif municipal en respectant l'obligation d'emploi légal de 6%.
- **Développer des partenariats** avec les structures spécialisées (Cap Emploi, Etablissement et Service de Réadaptation Professionnelle, Association Entr'Aide Travail, Mission Locale, Etablissement et Services d'Aides par le Travail) pour l'accueil de stagiaires, jobs d'été en situation de handicap au sein des services de la Ville.
- **Sensibiliser les personnels communaux**, aux différents types de handicap, en élaborant un plan de formation à l'accueil du public.
- **Confier** des contrats aux établissements de travail et secteur adapté et favoriser le recours à leurs prestations.

Chacun a le droit de vivre selon ses envies
quel que soit son handicap !

Chaque année, un rapport
d'activités sera édité par le comité
de suivi, sur les **actions menées**
et **l'atteinte des objectifs**.

LOGEMENT - SANTÉ - AIDANTS VIE SOCIALE



Actions

- **Mettre en place des points d'accueil, d'information et d'orientation** des personnes handicapées et des aidants en lien avec les partenaires dont la Maison Landaise des Personnes Handicapées (MLPH) pour faciliter les démarches administratives et l'accès aux aides.
- **Soutenir l'action des bailleurs sociaux et promoteurs** pour développer et innover dans l'adaptation des logements au handicap.
- **Favoriser les services de maintien à domicile** et permettre l'autonomie aux personnes handicapées.
- **Mener et renforcer** les actions d'information et de prévention sur les comportements à risques (accidents de la route, du travail...)



LOGEMENT

Un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

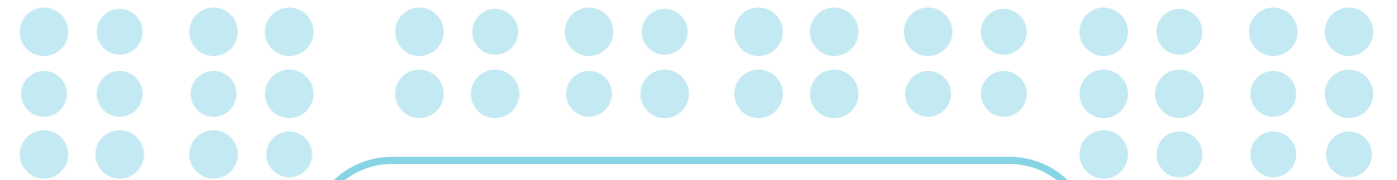
SANTÉ

Poursuivre l'accès aux soins des personnes handicapées.



ÉVALUATION ET SUIVI DE CETTE CHARTE

Les signataires se réunissent chaque année au sein du comité de suivi de la Charte Ville Handicap afin de suivre l'évolution de cette dernière. La présente charte pourra ainsi faire l'objet d'une révision en fonction de l'atteinte des différents objectifs, de la mise en place de nouveaux dispositifs légaux, ainsi que de l'apparition de nouvelles attentes exprimées par les Biscarrossais.



Les signataires

- **La VILLE DE BISCARROSSE** représentée par **Hélène Larrezet**, Maire et Conseillère Départementale, et **Catherine Dubois**, Conseillère Municipale déléguée à l'Accessibilité et au Handicap
- Le **SERVICE SCOLAIRE** avec **Isabelle Guillet**, Référente handicap
- **LES ASSOCIATIONS :**
 - / ADAPEI Association départementale de parents et d'amis des personnes handicapées mentales
 - / AET Association Entraide Travail
 - / APF France handicap
 - / Art'erre
 - / Valentin Haüy - Association des déficients visuels
 - / Bisc'Atypique
 - / France Alzheimer
 - / Handi'Actif
 - / PEP40
 - / Pôle Ressources Inclusion
 - / Handicapés de Moustey
 - / Service Sports Intégration et Développement (CD40)
 - / UNADEV Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels
 - / Cap Emploi

Infos / Renseignements

Centre Communal d'Action Sociale : 05 58 83 40 60

Mairie de Biscarrosse : 05 58 83 40 40

Email : handicap@ville-biscarrosse.fr



www.ville-biscarrosse.fr

